

0342091N
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT MARC BLOCH
AVENUE GEORGES FRECHE
34410 SERIGNAN
Tel : 0467353510

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 21
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2020

Réuni le : 30/11/2020

Sous la présidence de : Xavier Michelis

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2020

Numéro de la DBM : 6

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

DBM: autorise le prélèvement de 20000 euros sur le fonds de roulement afin de pouvoir payer les factures de gaz, produits d'entretien, téléphonie et contrats de vérification ainsi que l'admission en non valeur de 76.11€

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0